



## Déclaration commune à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

STRASBOURG, VIENNE, VARSOVIE, 21 mars 2011 – Dans une déclaration commune à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Président de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI), Nils Muiznieks, le Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), Morten Kjaerum, et le Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), Janez Lenarčič, condamnent fermement les manifestations de racisme et l'intolérance qui y est associée.

« Aujourd'hui, nous commémorons ensemble les événements tragiques qui se sont déroulés en 1960 à Sharpeville et qui ont conduit à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Nous renouvelons en ce jour notre appel à la vigilance face aux actes fondés sur des motifs racistes ou xénophobes. »

« Sur le plan positif, nous reconnaissons, avec une vive satisfaction, que dans certains États européens, les sondages indiquent une croissance de la tolérance et du rejet de la discrimination. Ces évolutions positives doivent être renforcées et stimulées, car la discrimination et la victimisation sont toujours beaucoup trop répandues. En même temps, il est à rappeler les faibles taux de signalement par les victimes d'agressions, de menaces ou de harcèlement grave à caractère raciste ainsi que le niveau insuffisant de connaissance de la façon d'accéder aux voies de recours et d'indemnisation. »

« Nous sommes convaincus que le discours raciste et xénophobe continué entendu de certaines personnalités politiques et dans les médias peut alimenter les préjugés et la haine à l'encontre des minorités ethniques et des migrants, entraînant une discrimination dans de nombreux domaines de la vie sociale et économique ; c'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'accès à l'emploi, aux soins de santé, à l'éducation et au logement. Ceci conduit à une situation d'exclusion sociale et, dans certains cas, à une hostilité et une violence ouvertes. »

« Nos travaux de suivi et de recherche montrent que les Roms constituent le groupe ethnique le plus exposé aux discriminations en Europe. Nos conclusions soulignent notamment des formes récurrentes de stigmatisation des communautés Roms dans le discours public. »

« Nous reconnaissons que la responsabilité de protéger les droits des Roms revient en premier lieu aux États dont les Roms sont citoyens ou résidents de longue durée.

Toutefois, une réponse coordonnée au niveau européen est nécessaire pour résoudre l'aspect transnational des problèmes rencontrés par ces personnes. »

« Nous, signataires de la présente déclaration, estimons qu'afin de combattre activement le racisme et la xénophobie, les États doivent veiller, entre autres, à ce que:

les obstacles à l'éducation, aux soins de santé et à l'obtention d'un logement et d'un emploi soient supprimés. De telles politiques devraient permettre d'assurer la réintégration des enfants Roms dans les établissements scolaires classiques, et la déségrégation dans le domaine du logement ;

des données adéquates soient recueillies concernant la participation de groupes vulnérables dans ces domaines, afin de mieux cibler les politiques et d'en évaluer l'impact ;

une législation interdisant les crimes à caractère racial soit introduite et appliquée, tout en garantissant une formation pour les agents de la force publique afin d'empêcher et de répondre à de telles infractions ;

des mesures soient également prises pour s'attaquer à la discrimination fondée sur d'autres motifs que l'ethnicité ;

des institutions nationales de défense des droits de l'homme soient mandatées et dotées de ressources suffisantes pour surveiller la prévalence du racisme et de l'intolérance qui y est associée et pour prendre des mesures visant à promouvoir l'égalité, par le biais notamment de conseils et de soutien aux victimes ;

des mesures soient prises pour augmenter les niveaux de sensibilisation aux droits et aux procédures de recours et d'indemnisation, afin de résoudre le problème des faibles niveaux de signalement ;

les journalistes soient formés pour remettre en question les préjugés et les stéréotypes afin d'encourager un débat public éclairé et nuancé ;

des programmes éducatifs et des campagnes de sensibilisation soient conçus pour combattre les préjugés et les stéréotypes, afin de renforcer un climat de tolérance mutuelle et le dialogue interculturel.

Nos institutions s'unissent pour soutenir et assister les États dans la recherche de solutions durables aux niveaux local, national et européen, en mettant à disposition des données, des conclusions de recherche et des conseils de spécialistes, et en coordonnant le soutien sur la base de nos champs d'expertise complémentaires. »